Arrêt de travail et nouvel employeur

Par Crevette33

Bonjour,

Démissionnaire et en arrêt de travail, mon employeur actuel refuse de réduire mon préavis.

Quelles sont les conséquences si je vais travailler ailleurs, un nouvel employeur m'attend. Ma question principale : mon nouvel employeur peut-il être au courant du fait que je suis en arrêt de travail ?

Mon intention n'est pas de voler la CPAM, je rembourserai les IJ perçues mais de pouvoir commencer ma nouvelle activité sans retourner chez mon employeur actuel (je sais que si je fais une reprise de travail anticipée et que je ne reprends pas mon activité, je peux être amenée à rembourser le montant du préavis non effectué). Je vous remercie